



Maison  
Solidaire  
des Vacances  
Accessibles

# CONVENTION DE PARTENARIAT

Maison Solidaire des Vacances Accessibles (MSVA)



## Entre les soussignés :

La Maison Solidaire des Vacances Accessibles (MSVA)

Association loi 1901 RNA N° : W595045897

[Adresse]

Représentée par son Président, [Nom]

ET

[Nom de la structure partenaire]

[Statut / Type d'organisation]

[Adresse]

Représentée par [Nom, fonction]



## PRÉAMBULE

Dans un contexte où de nombreux enfants ne partent pas en vacances malgré l'existence de dispositifs d'aide, la MSVA œuvre pour faciliter l'accès aux vacances en accompagnant les familles les plus éloignées de ces dispositifs.

Le présent partenariat vise à renforcer l'accès aux vacances pour les publics concernés en mobilisant les compétences et ressources des deux parties.



## ARTICLE 1 - OBJET DU PARTENARIAT

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la MSVA et le partenaire afin de :

- faciliter l'identification des familles éligibles
- favoriser leur accès aux dispositifs d'aide aux vacances
- proposer un accompagnement adapté
- développer des actions communes



## ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE LA MSVA

La MSVA s'engage à :

- accompagner les familles dans leurs démarches
- proposer des ateliers de préparation (parents / enfants)
- informer les bénéficiaires sur les dispositifs existants
- assurer un suivi des parcours
- garantir une approche éducative et bienveillante



## ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Le partenaire s'engage à :

- orienter les familles vers la MSVA
- relayer les actions proposées
- faciliter l'accès aux publics concernés
- participer, selon ses possibilités, aux actions conjointes



## ARTICLE 4 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Les deux parties pourront notamment collaborer autour de :

- organisation d'ateliers collectifs
- actions de sensibilisation
- échanges d'informations
- suivi des situations accompagnées



## ARTICLE 5 - DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée de :

→ **1 an renouvelable**

Elle peut être résiliée à tout moment par l'une des parties.



## ARTICLE 6 - ÉVALUATION

Un bilan pourra être réalisé afin d'évaluer :

- le nombre de familles accompagnées
- les actions mises en œuvre
- les perspectives d'amélioration



## ARTICLE 7 - COMMUNICATION

Les deux parties peuvent valoriser ce partenariat dans leurs supports de communication, dans le respect de leur image respective.



Fait à : \_\_\_\_\_



Le : \_\_\_\_\_



Ensemble,  
offrons à chaque enfant  
la chance de vivre  
des vacances  
qui construisent l'avenir.

## SIGNATURES

### Pour la MSVA

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### Pour le partenaire

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



Maison Solidaire des Vacances Accessibles (MSVA)

contact@asso-msva.fr

www.asso-msva.fr



Ensemble, construisons des vacances  
accessibles et solidaires pour les enfants  
et les familles.

